



Contrat de mentore

Programme de mentorat de la Fondation 2022-2023

CETTE ENTENTE EST FAITE ENTRE:

Nom: _____

Adresse: _____

Numéro de cellulaire et courriel: _____

N.A.S.: _____

T.P.S. (si applicable): _____

ET

MENTORING ARTISTS FOR WOMEN'S ART INC. (MAWA)

611 Main Street

Winnipeg MB R3B 1E1

204-949-9490

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif principal du programme de mentorat de la Fondation (PMF) de MAWA est de créer une opportunité pour les artistes femmes et non-binaires en début de leur carrière professionnelle d'obtenir du soutien, des encouragements, des connaissances et un groupe de pairs, en travaillant avec une artiste établie dans une relation de mentorat.

POINTS FORTS DU PROGRAMME

- 1) Discussion individuelle et critique du travail des mentorées.
- 2) Conseils techniques fournis par la mentore soit directement, soit en organisant des sessions avec d'autres mentores ou artistes de la communauté.
- 3) Directives pour développer des habitudes de travail efficaces dans l'atelier et pour faire face aux préoccupations pratiques liées au métier d'artiste ou de commissaire.

- 4) Facilitation de la communication entre les mentorés et la communauté au sens large, c'est-à-dire d'autres artistes, commissaires, administrations de galerie, etc. Veuillez prendre le temps de lire ce contrat d'emploi. Le mentorat chez MAWA est un poste rémunéré qui vous oblige à fournir du leadership et à travailler les heures indiquées.

CONDITIONS DU CONTRAT

1) CACHET DE MENTORAT

Le montant total de vos honoraires de mentorat est 5 600\$ (plus la TPS si applicable). Ce montant correspond approximativement à 163 heures de travail actif, en plus de la préparation.

2) FONCTIONS

a) Publicité avancée

Fournir et autoriser l'utilisation de 1-2 image de votre œuvre à des fins de publicité pour le programme.

b) Processus de sélection des mentorées (mai/juin 2022, 15 heures)

- i) Réviser les fonctions et responsabilités des mentores. Lire les documents d'application de toutes les candidates avant la réunion de sélection de la liste restreinte
- ii) Participation à la rencontre de sélection de la liste restreinte pour sélectionner les mentorées potentielles à interviewer
- iii) Participer au processus d'entrevues des mentorées au cours duquel vous sélectionnez vos mentorées

c) Activités d'orientation et de démarrage (septembre et novembre 2022 / janvier 2023, 7 heures)

- i) Ateliers sur les principes essentiels du mentorat
10 septembre 2022 - Cet atelier (qui est ouvert aux membres du public) fournit des indications précieuses quant à la définition d'objectifs, la communication claire, la mise en place de limites et les techniques de mentorat
- ii) Rencontre d'orientation et « Apprendre à se connaître »
11 septembre 2022 - C'est la première rencontre de groupe, suivie d'un souper-partage qui offre un cadre informel pour faire connaissance avec les mentorées.

- iii) Réunion sur le programme des mentores novembre 2022 - Cette rencontre permet de définir le programme des réunions de groupe de l'année et d'assigner des tâches de leadership aux mentores pour les rencontres de groupe.
- iv) Rencontre de contrôle des mentores de mi-année Suivant la rencontre de groupe de janvier ou février 2023 - Cette rencontre a pour but d'aborder les défis/préoccupations/progrès.

d) Rencontres de groupe mensuelles
Neuf rencontres de groupe de 3 heures et quatre de 3,5 heures
(septembre 2022- août 2023, 41 heures)

- i) Toutes les mentores et les mentorées participeront aux rencontres de groupe qui seront programmées une fois par mois. Votre participation pour toute la durée de ces rencontres est requise. Les employées de MAWA et les mentores organiseront des activités de nature éducative qui seront au centre de ces activités de groupe. Les mentores fourniront le contenu éducatif de ces rencontres. Cela demande de la recherche et de la préparation et ne doit pas être basé seulement sur votre expérience personnelle.
- ii) La première rencontre de groupe sera l'orientation du programme de mentorat de la Fondation 2022/23. Les mentores et les mentorées vont discuter de sujets tels que:
 - (1) l'établissement de relation
 - (2) la création d'un plan et des objectifs pour travailler ensemble
 - (3) la gestion des attentes
 - (4) la gestion des conflits
 - (5) l'évaluation du progrès
 - (6) la planification des rencontres de groupe
- iii) Chaque mentore doit organiser et diriger deux ou trois rencontres de groupe durant l'année, conformément aux décisions prises lors de la rencontre sur le programme des mentores en novembre.
- iv) Si vous savez que vous serez absente à une réunion de groupe, il en est de votre responsabilité d'engager et de rémunérer une mentore de remplacement. La mentore de remplacement doit être rémunérée à un taux minimal de 35\$/heure. Consultez la coordination du PMF de MAWA pour en discuter.
- v) L'absentéisme à plus d'une rencontre sans trouver de remplacement réduira ce contrat en conséquence.

e) Mentorat direct de deux mentorées
(septembre 2022-septembre 2023, 96 heures)

- i) Durant le programme, les mentores offriront des conseils professionnels à deux mentorées, de septembre 2022 à septembre 2023.
- ii) Des rencontres individuelles (2 heures/mentorée/mois) - comme mentore, vous consacrerez au moins de 2 heures en consultation individuelle, et ciblée avec chacune de vos mentorées. Les consultations face à face, par courriel ou par téléphone constituent des rencontres individuelles ciblées.
- iii) Plus de rencontres individuelles ou à deux (2 heures/mentorée/mois) - Vous consacrerez deux heures additionnelles par mois avec chaque mentorée (24 heures additionnelles par année) dans plus de consultation individuelle ou en petit groupe ou dans des activités sociales (comme la recherche de matériaux ou des conférences, visionnements ou des vernissages) avec chacune de vos mentorées. Si cela est approprié pour les besoins de chaque mentorée, la mentore peut passer ce temps avec les deux mentorées ensemble.
- iv) Si vous ne pouvez pas rencontrer vos mentorées pour un mois, il est de votre responsabilité d'engager et de payer une mentore de remplacement. La mentore de remplacement doit être rémunérée à un taux de 35\$/heure. Votre absence au programme et la sélection de la mentore de remplacement doivent être discutées avec vos mentorées et la coordination du PMF de MAWA à l'avance.

**f) Célébrations de fin d'année
(septembre 2023 et plus, 4 heures)**

- i) Rassemblement de fin d'année
11 septembre 2022 - Votre présence est requise à ce rassemblement qui réunit les mentores et les mentorées de l'année et de la suivante pour célébrer la fin de votre année.
- ii) Exposition/projet de fin d'année
Lorsque cela est prévu, votre présence est requise à l'exposition/ projet de fin d'année de vos mentorées.

g) Rapports

- i) Rapports d'objectifs des mentorées
28 octobre 2023 - Les objectifs de vos mentorées pour l'année, soumis sous forme écrite et signés par vous et vos mentorées.
- ii) Rapports de progrès intérimaires
31 mars 2023 - Rapport de progrès écrit concernant ce que vous et vos mentorées avez fait depuis septembre (dates de rencontre, durée, activités) et le progrès par rapport aux buts. (Les mentorées devront également soumettre un rapport, séparément).
- iii) Rencontre de suivi

30 juin 2023 - Vérification du déroulement du mentorat par courriel ou appel téléphonique avec la coordination du PMF.

- iv) Rapport final
30 octobre 2023 - Rapport écrit sur les rencontres individuelles avec vos mentorées, leur progrès par rapport aux objectifs et suggestions pour les prochaines itérations du programme. (Les mentorées devront également soumettre un rapport, séparément.)

3) PAIEMENT, RENCONTRES ET ÉCHÉANCES

Vous serez payée en 5 versements selon l'horaire suivant:

Mai/juin 2022	Lecture du matériel de candidature Rencontre de sélection de la liste restreinte Processus d'entrevue des mentorées Révision des devoirs et responsabilités des mentores	15 heures
Versement des frais de mentorat		515\$

10 septembre 2022	Atelier sur les principes essentiels du mentorat	27 heures
11 septembre 2022	Rencontre d'orientation PMF (première rencontre de groupe) suivie du rassemblement « Apprendre à se connaître »	
Octobre	Participation à une rencontre de groupe Mentorat de 2 mentorées	
28 octobre ÉCHÉANCE	Rapport d'objectifs des mentorées	
Versement des frais de mentorat		930\$

Novembre - Mars	Participation et leadership à 5 rencontres de groupe	51 heures
Mi-novembre - mi-mars	Mentorat de 2 mentorées	
Novembre, à confirmer	Rencontre sur le programme des mentores	
Janvier 2023, à confirmer	Rencontre de suivi de mi-année avec les mentores	
Novembre - mars	Participation et leadership à 5 rencontres de groupe	
31 mars 2023 ÉCHÉANCE	Rapport intérimaire de progrès	
Versement des frais de mentorat		1 750\$

Mi-mars - mi-juin (inclusivement)	Mentorat de 2 mentorées	
Avril - juin 2023	Participation et leadership dans 3 rencontres de	

(inclusivement)	groupe	36 heures
30 juin 2023 ÉCHÉANCE	Suivi par courriel ou appel avec la coordination du PMF sur le déroulement du mentorat	
Versement des frais de mentorat		1 235\$

Mi-juin - mi-sept. 2023	Mentorat de 2 mentorées	
Juillet et août 2023	Participation et leadership à 2 rencontres de groupe	
à confirmer	Rassemblement de fin d'année et participation à l'exposition/projet de fin d'année des mentorées	
30 octobre 2023 ÉCHÉANCE	Rapports finaux	34 heures
Versement des frais de mentorat		1 170\$

4) AUTRES NOTES IMPORTANTES

- a) Vous devez assister aux sessions de groupe et aux rencontres en personne. Cette obligation est non-négociable, car elle a un impact sur la qualité de l'expérience des mentorées.
- b) Toutes les mentores et les mentorées doivent se conformer aux mesures de santé publique.
- c) Toutes les mentores doivent être membres de MAWA. Cela vous aide à être au courant des autres programmes de MAWA qui peuvent offrir une expérience précieuse pour vos mentorées. Il est souhaitable que les mentores participent aux événements généraux de MAWA et qu'elles encouragent la participation des mentorées aux événements de MAWA dans le cadre de leur travail dans le programme. Si votre adhésion n'est pas à jour, communiquer avec le bureau de MAWA à ce sujet.

5) RÉSILIATION DU CONTRAT

- a) Occasionnellement, dû à une variété de situations de vie, la mentore peut être incapable de remplir son engagement de mentorat. Si l'une des conditions ci-dessous se présente, un processus de consultation avec les directrices exécutives de MAWA et la coordination de programme MAWA commencera, ce qui peut entraîner la résiliation de votre contrat.
 - i) Ne pas être suffisamment disponible pour les mentorées
 - ii) Ne pas consacrer les heures prévues au contrat des mentorées
 - iii) Ne pas consacrer les heures prévues au contrat pour les rencontres de groupe

- iv) Ne pas participer avec les autres mentores à l'animation des rencontres de groupe
- v) Différences irréconciliables entre vous et vos mentorées
- vi) Votre/vos mentorée(s) quittent le programme pour quelque raison que ce soit

b) Compensation en cas de résiliation du contrat:

- i) Pour chaque mois de mentorat, vous serez payée 380\$/mois plus une compensation pour toutes les rencontres définies dans ce contrat auxquelles vous aurez participé.
- ii) Si le mentorat est fructueux/possible avec une de vos mentorées et pas l'autre, votre obligation à l'une des mentorées va être suspendue (en consultation avec le personnel de MAWA). Cependant, vous serez encore tenue d'être la mentore de votre autre mentorée et de participer pleinement aux rencontres de groupe. Pour chaque mois où vous aurez assuré le mentorat de deux mentorées, vous serez payée 380\$/mois plus une compensation pour toutes les rencontres requises auxquelles vous aurez assisté. Pour chaque mois où vous aurez assuré le mentorat d'une mentorée, vous serez payée 240\$/mois, ce qui inclut votre rémunération pour votre participation continue aux rencontres de groupe.

Merci d'avoir accepté d'être une mentore et meilleurs vœux pour une année pleine de succès.

Merci de retourner une copie signée de ce contrat au bureau de MAWA. Gardez une copie pour vos dossiers.

Co-directrice exécutive, MAWA date

Mentore date